

CODAGE ET REMBOURSEMENT

Supera™
Système de Stent Périphérique



2023

DIAGNOSTIC PRINCIPAL¹

Comme diagnostic principal un code CIM-10 correspondant devrait être choisi, par exemple:

I70.2-	Athérosclérose des artères distales	
I70.20	Type bassin-jambe, sans douleurs	Stade I de Leriche et Fontaine
I70.21	Type bassin-jambe, avec douleur ischémique à l'effort, distance de marche de 200 m et plus	Stade IIa de Leriche et Fontaine
I70.22	Type bassin-jambe, avec douleur ischémique à l'effort, distance de marche de moins de 200 m	Stade IIb de Leriche et Fontaine
I70.23	Type bassin-jambe, avec douleurs au repos	Stade III de Leriche et Fontaine
I70.24	Type bassin-jambe, avec ulcération	Déficit tissulaire limité à la peau [derme] et au tissu sous-cutané Stade IV de Leriche et Fontaine, avec ulcération
I70.25	Type bassin-jambe, avec gangrène	Gangrène humide, stade IVb de Leriche et Fontaine Gangrène sèche, stade IVa de Leriche et Fontaine Stade IV de Leriche et Fontaine, avec gangrène

PROCÉDURES²

Pour le codage d'implantations de stents Supera™ un code CHOP spécifique est disponible:

39.BG	Implantation transluminale (percutanée) de stents en nitinol à maillage monobrin
39.BG.00	SAP
39.BG.09	Autre
39.BG.31	Vaisseaux de l'épaule et du bras [L]
39.BG.81	Autres vaisseaux thoraciques
39.BG.C1	Autres artères abdominales et pelviennes [L]
39.BG.C3	Artère iliaque [L]
39.BG.G1	Artères de la cuisse [L]
39.BG.H1	Vaisseaux de la jambe [L]

[L] Latéralité (le côté doit être enregistré)

PROCÉDURES²

Outre les codes 39.BG, les informations suivantes sur le nombre de stents, les propriétés des matériaux ainsi que la longueur des stents doivent être codées pour des stents Supera™ implantés:

39.C	Informations complémentaires sur les stents implantés	39.C1.1H	15 stents
39.C1	Nombre de stents implantés	39.C1.1I	16 stents
39.C1.11	1 stent	39.C1.1J	17 stents
39.C1.12	2 stents	39.C1.1K	18 stents
39.C1.13	3 stents	39.C1.1L	19 stents
39.C1.14	4 stents	39.C1.1M	20 stents et plus
39.C1.15	5 stents		
39.C1.17	6 stents	39.C2	Caractéristiques matérielles des stents implantés
39.C1.18	7 stents	39.C2.11	Stent biorésorbable
39.C1.1A	8 stents	39.C2.12	Stent métallique nu
39.C1.1B	9 stents		
39.C1.1C	10 stents	39.C4	Longueur du stent
39.C1.1D	11 stents	39.C4.11	De 100 mm à moins de 150 mm
39.C1.1E	12 stents	39.C4.12	De 150 mm à moins de 200 mm
39.C1.1F	13 stents	39.C4.13	De 200 mm à moins de 250 mm
39.C1.1G	14 stents	39.C4.14	De 250 mm et plus

DRG³

La combinaison du diagnostic principal et de la procédure 39.BG est normalement (sauf 39.BG.00 et 39.BG.C1) classifiée dans le DRG F59F. Autres stents métallique nu ou stents avec libération de substance médicamenteuse sont normalement classifiés dans le DRG F59G.

F59F	Interventions vasculaires complexes ou moyennement complexes avec pose supplémentaire multiple de stents ou diagnostic de complication ou intervention particulière, âge > 15 ans. Cost Weight de base: 0.946. (DRG F59G: Cost Weight de base 0.74)
-------------	---

Schéma de répartition de stents divers avec diagnostic principal I70.22:

Chiffres 5 et 6	Détail	Supera™ 39.BG	BMS 39.B1	DES 39.B2
.00	SAP	F86B*	F86B*	F86B*
.09	Autre	F59F	F59G	F59G
.31	Vaisseaux de l'épaule et du bras	F59F	F59G	F59G
.81	Autres vaisseaux thoraciques	F59F	F59G	F59G
.C1	Autres artères abdominales et pelviennes	F59G	F59G	F59G
.G1	Artères de la cuisse	F59F	F59G	F59G
.H1	Vaisseaux de la jambe	F59F	F59G	F59G

* Pour un séjour d'une nuit: DRG F86B. Pour un séjour de 2 nuits ou plus: DRG F75D

Sources :

1) CIM-10-GM Version 2022, Office fédéral de la statistique (OFS):

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/kataloge-datenbanken/publikationen.assetdetail.20665872.html>

2) Office fédéral de la statistique OFS: Classification suisse des interventions chirurgicales (CHOP), version 2023:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.23085960.html>

3) SwissDRG SA: Système SwissDRG version 12.0, Version de tarification 2023:

https://www.swissdrg.org/application/files/5016/7152/9703/SwissDRG-Version_12.0_Fallpauschalenkatalog_AV_2023_2023_f.pdf

Clause de non-responsabilité : Ce matériel et les informations qu'il contient sont uniquement à des fins d'information générale et ne sont pas destinés et ne constituent pas des conseils juridiques, de remboursement, commerciaux, cliniques ou autres. En outre, il n'est pas destiné à et ne constitue pas une représentation ou une garantie de remboursement, de paiement ou de frais, ou que le remboursement ou autre paiement sera reçu. Il n'est pas destiné à augmenter ou à maximiser le paiement par un payeur. De même, rien dans ce document ne doit être considéré comme des instructions pour la sélection d'un code particulier, et Abbott ne préconise ni ne garantit la pertinence de l'utilisation d'un code particulier. La responsabilité ultime du codage et de l'obtention du paiement/remboursement incombe au client. Cela inclut la responsabilité de l'exactitude et de la véracité de tous les codages et réclamations soumis à des tiers payeurs. En outre, le client doit noter que les lois, les réglementations et les politiques de couverture sont complexes et sont mises à jour fréquemment, et, par conséquent, le client doit vérifier fréquemment auprès de ses opérateurs ou intermédiaires locaux et doit consulter un conseiller juridique ou un conseiller financier, de codage ou spécialiste du remboursement pour toute question liée au codage, à la facturation, au remboursement ou à tout problème connexe. Ce matériel reproduit des informations à des fins de référence uniquement. Il n'est pas fourni ou autorisé à des fins de marketing.

Importante remarque : Les présentes informations sur les DRG proviennent de tiers (OFS Office fédérale de la statistique, SwissDRG SA, etc.) et ne vous sont transmises par la société Abbott qu'à des fins d'information et de suggestion de codage. Les présentes informations ne sauraient remplacer un conseil juridique ni un accompagnement en matière de remboursement et Abbott décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'échéance de mise à disposition des présentes informations. Le fondement juridique, les lignes directrices et la pratique de remboursement des caisses-maladie sont complexes et évoluent en continu. Les prestataires sont responsables de leur codage et des demandes de remboursement. Abbott vous recommande donc de contacter les caisses-maladie compétentes, votre chargé des DRG et/ou un avocat pour discuter du codage, des critères d'éligibilité et d'autres questions de remboursement.

ATTENTION : Les produits ne peuvent être utilisés que par un médecin ou sous sa supervision. Il est important de lire attentivement la notice d'emballage du produit avant de l'utiliser (si disponible) ou sur vascular.eifu.abbott.com et medical.abbott/manuals avec le mode d'emploi, les avertissements et les complications possibles qui peuvent survenir lors de l'utilisation de ce produit.

Ce matériel est destiné à être utilisé uniquement par des professionnels de la santé. L'utilisation de Supera™ nécessite d'abord une formation.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à être publiées en Suisse uniquement. Toutes les illustrations sont des représentations artistiques et ne doivent pas être considérées comme des dessins techniques ou des photos peuvent être visionnées. Archivage des données par Abbott Medical.

Abbott Medical

Abbott Medical Schweiz AG | Neuhofstr. 23 | CH-6341 Baar | Tel: +41 41 768 43 33

™ identifie une marque du groupe de sociétés Abbott.

www.cardiovascular.abbott

© 2023 Abbott. Tous droits réservés. MAT-2301004 v1.0